

Application des articles R.4511-1 à R.4514-10 du Code du travail (décret n° 92-158 du 20 février 1992) fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

INSPECTION COMMUNE PREALABLE

I. INTERVENANTS	Date :01/07/2023
POUR LA POSTE : Entreprise utilisatrice = (EU) Nom de l'établissement : UNIVERSITE DE LA POSTE 453716 Adresse : 2 RUE DU BRESIL 45000 ORLEANS	ENTREPRISE EXTERIEURE = EE Nom : L'ENTRETIEN Adresse : 112 Rue du Nécotin 45000 ORLEANS
Nom du Chef d'établissement : CAID Florent Fonction : Directeur de la Formation et de l'USCC Tél : 07 63 73 92 60	Nom du responsable présent lors de l'inspection Mr LABERGERE Fonction : Responsable d'agence Tél : 02 38 88 76 76
Signature	©: Signature
III. DESCRIPTION DE L'OPERATION : Nature : Maintenance multi technique doraires prévus : Type d'opérations : Opération de plus de 400 heures : oui X non □,	
Travaux dangereux : oui □ non X, Autre opération : oui □ non□,	
Travaux dangereux : oui ☐ non X, Autre opération : oui ☐ non ☐, ieu : ENSEMBLE DU BATIMENT	
Travaux dangereux : oui ☐ non X, Autre opération : oui ☐ non ☐, ieu : ENSEMBLE DU BATIMENT	n : 30/09/2026



IV. ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCES Type de risques TOUTES EE Stationnement en marche arrière sur les places adaptées Circulation interne X Tenue propre pour identification avec port d'une pièce d'identité et/ou carte professionnelle Chute en hauteur X Toute coupure (d'énergies) devra être planifiée avec le client Renseigner les registres de sécurité des bâtiments Produits chimiques X Tous les déchets issus de l'activité contractuelle seront évacués par L'ENTRETIEN Utilisation de PIRL, échelles, escabeaux, Electrique X Equipements de travail Manutention manuelle X Incendie/ Explosion X Ambiance de Travail X Travailleur Isolé X Amiante X Autres:

V. CO ACTIVITE - GESTION DE LA CO-ACTIVITE identifier dans cette rubrique si la prestation prevue par l'entreprise extérieure augmente les risques ou genère des risques supolementaires entre unreprises extérieures (tels que les circulations d'engins, de piéten, ambience de travail, etc.) Respecter les plans de circulation Balisage des zones de travaux et de travail

VI. COMMENTAIRES: rappel

→les feuillets ci-après doivent être complétés selon les risques repérés lors de l'inspection commune préalable, même si l'opération reste en deçà des 400 heures ou ne comporte pas de travaux classés dangereux.



Liablir une page de ce type por entreprise extérieure intervenante

P. 12 T. Co. Phys. pc	a construse extensure i	ntervenanta
I. POUR L'ENTREPRISE EXTERIEURE Nom de l'entreprise L'ENTRETIEN		Spécialité : MULTISERVICE
		Obeciante : MOLIISEKAICE
Adresse : 112 Rue du Nécotin 45000ORLEANS Tél	.: 02.38.88.76.76	@:lentretien.orleans@lentretien.com
Nom du responsable d'affaire : M. LABERGERE Laurent Fonction : Responsable d'Agence	Tél. :	@:
Nom du chef de chantier:	Těl. :	@;
Effectif total du chantier :4		
Nombre d'intervenants présents sur le chantier (dans la cas	se concernée) JOI	UR: NUIT:
		4
Diana	<u></u>	
Pièces contractuelles :	Annexe n°	
Marché, bon de commande, ordre de service :		Documents disculuels à mottre en amiere
Dossier de plans n° :		
L'ENTREPRISE CERTIFIE QUE SON PERSONNEL A F FORMATION SPECIFIQUE AUX RISQUES LIES A L'ETABLISSEMENT	RECU, OU RECEV UX TRAVAUX I	RA, AVANT SON INTERVENTION, LA EXECUTES DANS L'ENCEINTE DE
INSPECTION DU TRAVAIL: Adresse : Cité Administrative Coligny 131 Fbg Bannier 45000 ORLEANS		
Nom de l'inspecteur du travail : Tél :		
@:		
OPPBTP:		
Adresse		
7 Ku 000g		
Tél:		
@:		
CARSAT:		
Adresse		
Γél :		
@:		
<u>.</u>		J



	La/~(14 av	(5) pecessoire, etablic d autres pages Nan	nératar Bis 1, 2	
	Etablic ismi page par sous-traitient			
II. POUR L'EN	NTREPRISE EXTERIE	URE CO-TRAITANTE		
Nom de l'entrepris	ė	Spécialité :		
Adresse	¥	Tél.:	@;	
Nom du responsa	ble d'affaire :	Tél.:	@:	
Nom du chef de c	chantier:	Tél. :	@:	
Effectif total du d	chantier: enants présents sur le chantier ((dans la case concernée) JOU	JR: NUIT:	
Pièces contractu	uelles : de commande, ordre de service	Annexe n°		
Dossier de pl	ans n°	<u></u>		
L'ENTREPRISE FORMATION S L'ETABLISSEMI	SECILIONS MAY MORAL	ONNEL A RECU, OU RECEVRA S LIES AUX TRAVAUX EXE	, AVANT SON INTERVE ECUTES DANS L'ENC	EINTE DE
INSPECTION DU Adresse :				
Nom de l'inspect Tél : @ :	eur du travail :			
OPPBTP: Adresse				
Tél :				
@:				
CARSAT: Adresse				
Tél: @:	11			



III. POUR L'ENTREPRISE UTILISATRICE (La Poste)

INSPECTION DU TRAVAIL : Adresse :	
Nom de l'inspecteur du travail : Tél :	
@:	
CARSAT: Adresse	
Tél :	
@:	



PLAN DE PREVENTION

. NATURE DES	RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION	A mett	re en place
	Mesures de prévention (exemples)	EE	EU
Risques ilés à la circulation des piétons et des réhicules à l'intérieur du bâtiment et dans 'enceinte	- Respecter les voies de circulation ainsi que les panneaux de signalisation dans les parkings – vitesse max 15km/h - Respecter procédure accès aire de livraison - Baliser zone de travail (délimitation – signalement de la dangerosité des zones) - Protéger et signaler les parties à risque du sol, murs, plafond - Autres :	x 	TOUTES
Chute de hauteur	 Utiliser des dispositifs adaptés, conformes et entretenus (plates-formes, nacelles, échafaudages, etc.) Mettre en place des filets de protection Baliser la zone à l'aplomb de la zone de travail Porter obligatoirement des protections individuelles adaptées Autres 	00000	TOUTES
			TOUTES
Liés à l'utilisation, au stockage de produits chimiques Liés à l'utilisation d'équipements et d'outillages électriques, à la réalisation de travaux aux alentours d'installations	- Les employer dans une zone correctement delec	00000	
électriques, et de travaux basse et haute tension (BT/HT) Liés à la Manutention manuelle et mécanique	 Utiliser des matériels de manutention ou de levage adaptés, conformes, entretenus, non modifiés et non détériorés Les personnels utilisateurs des engins et matériels doivent être formés et habilités Assurer la bonne connaissance des gestes et postures de manutention Vérifier arrimage des charges Porter obligatoirement des protections individuelles adaptées Autres 	0 0 0 0	



Risques	Mesures de prévention (exemples)		A mettre en
Incendie/Explosion	exemples)	<u> </u>	place par
"TOGITOTO EXPIOSION		E	
	- Prévoir moyens de protection et de secours complémentaires	0	TOUTE
l	- Utiliser des matériels adaptés, conformes, entretenus, non modifiés et non	∫ ∩	
	- Porter obligatoirement des protections individuelles adaptées	15	
	- Matériel muni de clapet anti retour de flamme		
	- Respecter zonage ATEX et procédure associée		
	- Autres : Permis de feu rédigé par Nexity	0	
	The state of the redige par Nexity		
		ט	1
Ambiance de travail	- Adapter temps de travail en fanction de		
(ambiance	- Adapter temps de travail en fonction de l'environnement ambiant (température/local aveugle/renouvellement air)	L.	TOUTE
thermique,] -	1.0012
lumineuse)	- Forcer renouvellement d'air au besoin	- 1	
	- Port obligatoire des protections individuelles adaptées		
	- Autres :	ם	
		ĺu	
Travailleur (solé			
i i a valiletit i 2016	- Déclarer tout travailleur isolé	-	
	- Port du DATI (PTI) obligatoire	П	TOUTES
	- Respecter consignes sécurité site pour prise en charge	1 0	
	- Respecter horaire site	0	1
	- Autres: Miss a dispertite the annual control of the control of t	-	
	- Autres : Mise a disposition d'un PTI] =	ĺ
		ū	1
Amiante	- Identifier toute zone présentant amiante	1	
	Traiter to Table 2016 presentant amiante	X	TOUTES
	- Traiter la zone avant toule opération		
	- Signaler toute atteinte d'une zone	í	
	- Autres : Se référer au DTA du bâtiment pour connaître l'emplacement et les mesures de protection à prendre		
	-	 	
	•	1	1
	-		ļ
1	-		
Į	•		1
		ĺ	
		_	
	•	1	
1	•		
	-		
o activité	Signaler les réductions de vai et :		
].	Signaler les réductions de voie, de circulation, de stationnement,	П	TOUTES
	Signaler toute séquence de travail aggravant les ambiances (sonores, olfactives, etc.)	п	
I	Autres:		
()	Respecter les plans de circulation		
J E	Balisage des zones de travaux et de travail		
	- I THE WORLD COURT HOUSE	1	ĺ
		- 1	1
	1	- 1	



DRH Groupe - DPSST - 2020



PLAN DE PREVENTION

NOM de(s) ENTREPRISE(S)	S FOURNIS PAR LA POS		1		y 2 E			Fournis of
L'ENTRETIEN								autorisés par (**)
DOCUMENTS (*) Fournis aux entreprises extérieures	- règles de fonctionnement de l'établissement : R.I et autres consignes spécifiques de l'établissement	X						
	 consignes générales de sécurité plan de masse/de circulation 	x x						
MATERIELS	- approvisionnement par les monte- charges	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
CONSIGNES PARTICULIERES	ondiges	Oui	Non	Oui	Non	Oui		
VIIIIOULIERES	1- intervention nécessitant une autorisation de travail finterventions, dans les AFAX, includence des triques (1c.)		x				Non	
	2- Autorisation d'utiliser du matériel de La Poste.		x					
	3- Autorisation d'accès dans la zone Archive	x						
	4- Autorisation d'accès aux terrasses	x						
	5- Autorisation d'accès aux sous-sols	x						
	6- Autorisation d'approvisionnement ou sortie de matériels	X						
	8- Autorisation d'intervenir après accord du service qui exploite des locaux sensibles.	x						
·····	locaux sensibles.			*************				

	Nom :			Té			Fax :	
	Nom .			Té			Fax:	
	Nom :			Té			Fax:	1
	Nom:			Té			Fax:	1
	Nom:			4 4			8-24 8	

OM DES	S D'HYGIENE			Mis à disposition par (**)
XTERIEURES			1	
ENTRETIEN				
estialre				
ocalisation:				
Cabinet	X	 		
l'aisance	Dans bâtiment			
ocalisation :	Dans ballmont	 		
Lavabos	×		 	
Localisation:	Dans bâtiment	 		
Douches	-			
Localisation :		 		
Restauration :	Possibilité d'utiliser les services RIE			
REFERENCE	: (**)		Tél:	Fax:
A:		Nom : Nom :	Tél:	Fax:
B: C:		Nom:	Tél : Tél :	Fax: Fax:
D:		Nom : Nam :	Tél:	Fax:
E: F:		Nom:	Tél: Tél:	Fax : Fax :
G:		Nom:	181.	



PLAN DE PREVENTION

VI. ORGANISATION DES SECOURS

ORGANISATION DES SECOURS A afficher sur les chantiers

A difference sur les chantiers
LISTE DES POSTES OCCUPES PAR DES AGENTS OCCUPANT DES POSTES À RISQUE ET BENEFICIANT D'UN SUIVI INDIVIDUEI RENFORCE (IDENTIFIES PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL, LE CHSCT), ART. R4624-22 à R4624-28 DU CODE DU TRAVAIL Nature du poste :
Nature du poste :
Nature du poste :
Nature du poste :
Nature du poste :
A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT DE PERSONNES: tél au
1) PC SECURITE du site:
OU EN CAS D'IMPOSSIBILITE ABSOLUE DE JOINDRE LE PC DE SECURITE
2) SAPEURS POMPIERS : 18 SAMU : 15
A PREVENIR EN CAS D'INCENDIE : tél au PC sécurité
1) PC SECURITE du site:
OU EN CAS D'IMPOSSIBILITE ABSOLUE DE JOINDRE LE PC DE SECURITE
2) SAPEURS POMPIERS : 18 SAMU : 15
Position des extincteurs les plus proches :
,
MOYENS DE SECOURS :
Boîte à pharmacie ou de secours Mise à disposition par :

Emplacement:

Infirmerie

Mise à disposition par :

Emplacement:

DRH Groupe - DPSST - 2020



VII. SIGNATURES

	Fatancias	Nom	Signature
Date	Entreprises La Poste = E. U. L'ENTREDIEN	A. BAAUDEL	
	LA POSTE - UNIVERSITE SERVICES-COURRIE-COLIS	M. TILLET	
			Tell up Efty 15398 Still Bell Lyerone Lie (122 Lyerone Lie (122 Lyerone Lyerone Lie Lyerone Lyerone Lyerone
			A Secretary a second



VII. SIGNATURES

de la constantina	ATURES	Nom	Signature
	Entreprises La Poste = E. U. L'EVIREDIEN	A. BOAUDEL	
25/3/23	LA POSTE ENRG	DANY Subi	emitoriala Environnement de Travail 12 rue du docteur Herpin 7ème étage 12 rue du docteur Herpin 7òme CS 63320 37000 TOURS



VII. SIGNATURES

M	NATURES	Nom	Signature
Date	Entreprises La Poste = E. U. L'ENTREDIEN	TP. BORUDEL	
	Ecole de La Banque et du Réseau	Johann Robinet	8
		ADDRESS OF THE PERSONS	DALLECT OF TREVERS
			CLUSTON STATUTORS DR. (
			BE THE STATE OF TH
			truspenting at the constant of
		2/10	Committee of the commit



TOOLS EXTERIEURE	5
Annexe - CHSCT	
Nom des membres de CHSCT présents lors de l'inspection + signature	
presents fors de l'inspection + signature	
•	
	i
	i
	ļ
	ļ
	ĺ
	1
AVIS DES MEMORES DU LIVE	
AVIS DES MEMBRES DU CHSCT PRESENTS LORS DE L'INSPECTION PREALABLE	
ESTION PREALABLE	

AVIS DES MEMBRES DU CHSCT PRESENTS LORS DE L'INSPECTION PREALABLE

Date religioritée

DRH Groupe - DPSST - 2020



Annexe 1-				
			ا	
		A metu	e 6	
Risques	Mesures de prévention :	place		
		x		
Biologique : Coronavirus	- Respecter les règles d'organisation de l'établissement : - En cas d'intervention de plusieurs entreprises, il est recommandé de favoriser la succession des interventions afin de limiter les contacts et de répartir les intervenants sur les zones d'intervention	x		
	Les mesures barrières à respecter : Se laver les mains très régulièrement avec de l'eau et du savon, ou utiliser une solution hydro-alcoolique. Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir. Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter immédiatement après usage dans une poubelle fermée (dans un sac plastique si la poubelle n'en possède pas).	X		
	 Eviter de se toucher le visage. Saluer sans se serrer la main, et arrêter les embrassades. Ne pas venir au travall en cas de fièvre supérieure à 38°, sensation de fièvre ou toux. Respecter une distance d'au moins un mètre avec toutes les personnes autour de soi (entre salariés, clients et les prestataires) Port du masque chirurgical obligatoire (il complète les mesures de protection collectives ci-dessus)*1. 			
	Le port du masque chirurgical est obligatoire à tout moment de la journée :			
	 sur les quais, qui sont des espaces semi-ouverts dans les espaces clos et partagés (couloirs, vestiaires, chantiers, halls industriels, espaces de convivialité, voitures, etc) à l'extérieur des locaux de La Poste dès lors qu'il est obligatoire. 	 		
	-Demander à l'intervenant de se signaler s'il a des symptômes évocateurs du Coronavirus.			
	-Informer La Poste dans les plus brefs délais dans le cas où un de ses intervenants aurait des symptômes évocateurs du coronavirus après intervention sur un site de La Poste.			
	-La Poste s'engage à foumir un masque et à isoler l'intervenant dans le cas où il aurait des symptômes sur un site postal et à prévenir le prestataire. La personne rentre chez elle en portant le masque et elle appelle son médecin, ou un médecin par téléconsultation. En revanche, en cas de difficultés respiratoire ou si la personne fait un malaise, la garder sur place et appeler le 15.			
	-Dans le cas où un postier travaillant en relation avec des personnels d'entreprises extérieures serait contaminé, La Poste en informera l'entreprise extérieure au plus vite.			
	-Rappel et affichage des mesures de prévention et des gestes à adopter dans les lieux d'intervention, des sanitaires et vestiaires et zone initiale d'affichage.			
	ng . Les entreprises extérieures, les untreprises cotraitentes, entreprises de mainseaures, entreprises de neutreprises de mainseaures, entreprises de neutre de consultants doivent équipes fours personnels en masques chirargicaux nettoyage et les cabinets de consultants doivent équipes fours personnels en masques chirargicaux.	T		



Joindre les affiches : sur les mesures barrières, le lavage des mains, le port du masque...

ANNEXE E

PLAN DE PREVENTION COVID19

Application des articles R.4511-1 à R.4514-10 du Code du Travail (décret nº 92-158 du 20 février 1992) fixant les prescriptions particulières

d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

*1- Recommandations pour porter le masque chirurgical:

- Pour une protection efficace
 - Le masque doit couvrir le nez, la bouche et le menton
 - Il doit être changé toutes les 4 heures et plus fréquemment lorsqu'il est mouillé
- Les masques usagés doivent exclusivement être jetés :
 - o dans les poubelles fermées prévues à cet effet
 - dans un sac plastique si la poubelle n'en possède pas
 - pour permettre l'évacuation de ces déchets en toute sécurité.



*2 - Quand peut-on retirer le masque ?

- au moment des pauses, lorsque l'on mange, boit, fume ou vapote
- quelques minutes quand c'est nécessaire (pour le remettre correctement, le changer, pour se moucher, ...)

Les précautions suivantes doivent être prises :

- enlever le masque juste avant de manger, boire, fumer ou vapoter... et le remettre juste après
- respecter constamment une distance de plus de 1 mètre avec les autres
- ne pas circuler sans le masque dans l'espace
- tousser ou éternuer dans son coude
- se laver les mains avant et après et veiller à ce que le masque ne soit pas humide. Si le masque a été porté plus de 4 heures ou qu'il est

